

La certification de l'identité numérique

Accéder à des démarches sensibles de façon totalement dématérialisée

Aujourd'hui, certaines démarches ne peuvent être dématérialisées en raison de leur sensibilité. La certification de l'identité numérique France Identité a pour objectif de fournir un niveau de garantie répondant aux exigences de sécurité les plus fortes qui permettront la création de nouveaux services en ligne.



Qu'est-ce que l'identité numérique certifiée ?

Un usager détenant une identité numérique France Identité peut la faire certifier après une demande dans son application suivie d'un passage dans une mairie formée à cette démarche. L'identité de l'utilisateur est alors vérifiée lors d'un face à face avec un agent de mairie, au moyen d'une comparaison de ses empreintes avec celles contenues dans le titre présenté.

À quoi sert l'identité numérique certifiée ?

L'identité numérique certifiée permet de réaliser à distance des démarches qui nécessitaient jusqu'alors un déplacement de l'utilisateur à des fins de vérification d'identité. Aujourd'hui, elle vous permet de réaliser une procuration de vote totalement dématérialisée ([pour en savoir plus cliquez ici](#)). Prochainement, il sera possible d'accéder aux services présents sur FranceConnect+ .

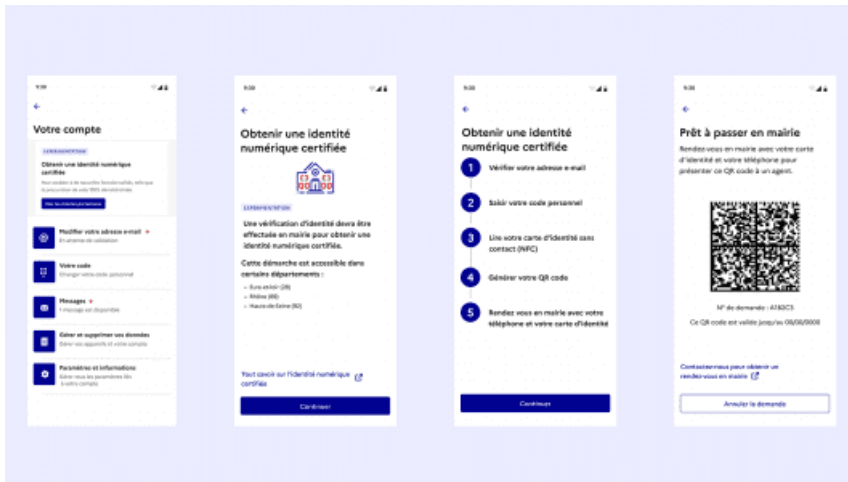
Comment faire certifier son identité numérique ?

Pour obtenir la certification de votre identité numérique, vous devez :

- Créer votre identité numérique France Identité.
- Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité.

- Confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC. L'application génère un QR code.
- [Prendre rendez-vous en mairie sur un créneau disponible \(bien choisir "Je certifie mon identité numérique"\) en cliquant ici.](#)
- Vous rendre en mairie avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR code associé à votre demande.

Dans les 48h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.



Infos pratiques

ATTENTION : Pour des raisons de sécurité, seuls les téléphones iOS (>16) et Android disposant d'un système égal ou supérieur à 11 permettront d'obtenir la certification de votre identité numérique France Identité.

Contact

support@france-identite.gouv.fr

Documents

[Flyer - Certification identité numérique](#)

Liens utiles

[FAQ en ligne](#)